

---

# Quid Novi?

Journal du Barreau de l'Abitibi-Témiscamingue

Volume 2. Numéro 1. Août 2005

---

---

|  |   |    |
|--|---|----|
|  | Le mot du bâtonnier                             | 2  |
| La semaine de la magistrature en Abitibi-Témiscamingue |   | 5  |
|  | Allocution prononcée par Me Nicole Kirouac      | 6  |
|  | Nouvelles de l'A.A.D.F.Q.                       | 8  |
|  | Hommage à l'honorable juge Denis Lavergne       | 9  |
|  | Du nouveau à l'aide juridique                   | 9  |
|  | La formation à distance                         | 9  |
|  | Le congrès de l'A.A.P.                          | 10 |
|  | Assermentation d'une nouvelle avocate           | 10 |
|  | La réforme de la procédure civile               | 10 |
|  | Hommage aux nouveaux juges de la cour du Québec | 11 |
|  | Petit coin de l'humour                          | 12 |

---

QUID NOVI ?

Journal du Barreau de l'Abitibi-Témiscamingue

Rédacteur en chef : Me Henri Kélada, avocat

Courriel : keladavocat@cablevision.qc.ca

www.kelada-avocat.com

Comité du journal : Me Isabelle Bouchard

Parution : 4 fois par année : août, décembre, mars et juin

Composition et mise en page : Brochures Altair Impression

Les articles n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs

ISSN : 1712-5596

## LE MOT DU BÂTONNIER

### La gouvernance

En mars dernier au conseil général du Barreau du Québec qui s'est tenu au Château Frontenac (je vous dis ceci afin que vous sachiez pourquoi vous payez des cotisations au Barreau du Québec...) nous avons été informés de la création d'un comité « Des Sages » qui a pour mandat d'examiner les règles de la gouvernance du Barreau du Québec. Bien que le mandat soit très vaste, le point central sur lequel je désire attirer votre attention concerne surtout le poste de bâtonnier du Québec. Le processus d'alternance du lieu d'origine des bâtonniers va comme suit : une année sur deux il provient de Montréal et une fois sur deux de la communauté anglophone du Barreau de Montréal. Les années intercalées, il provient une fois du Barreau de Québec et l'autre fois il provient de la province. Vous comprendrez donc que la formule actuelle en est une de compromis.

Or, ce compromis a un prix ! En effet, notre corporation professionnelle ne jouit pas d'une grande écoute auprès des gouvernements. L'année de vice-présidence servant à apprendre le travail, l'année au bâtonnat est à peine commencée qu'elle se termine déjà faisant en sorte que les dossiers qui nous tiennent à cœur sont facilement mis sur les tablettes par nos gouvernements.

D'autres corporations professionnelles, à l'image des corporations privées ou publiques de toute nature, conservent à leur tête, la même personne pendant plusieurs années. Certaines corporations ont un mandat initial de cinq ans renouvelable. Ainsi, ces corporations jouissent d'une oreille plus attentive puisque le gouvernement sait qu'il ne peut se contenter d'ignorer cette personne dans l'attente d'en voir une nouvelle se pointer.

Il faut donc s'attendre à des changements importants dans un avenir rapproché à ce niveau. C'est tout un changement de culture qui nous attend.

Le comité va également se pencher sur la possibilité que les bâtonniers de section aient des mandats de plus longue durée. Dans les couloirs, on parle de deux ans. Je dois vous dire, à l'instar de mes prédécesseurs, qu'effectivement le temps passe très vite. À peine avons-nous le temps d'apprendre que déjà notre successeur arrive en poste. Notez bien que je ne m'en plains pas, et que je n'entends pas non plus imiter Me Marc Lemay...

### Table socio-judiciaire

En mai dernier, je reçois un appel de Madame Denyse Leduc, J.C.Q., laquelle me demande qui sera le représentant du Barreau de section à la table socio-judiciaire. Je lui réponds donc que sans doute cette tâche incombe au Bâtonnier et que j'y serai. Elle éclate alors de rire pour me demander si je sais de quoi traite la table socio-judiciaire. Non. De la protection de la jeunesse !!! Et elle conclut que je devrais sans doute me faire assister de quelqu'un de plus compétent...

Je tiens donc à remercier Me Renée Dussault qui a accepté non pas de venir m'assister mais de prendre la pole pour cette rencontre qui s'est déroulée à Rouyn-Noranda. Elle doit d'ailleurs s'adresser aux procureurs intéressés soit dans ces pages soit par courrier distinct et personnalisé.

La protection de la jeunesse est un monde en soi qui m'était totalement étranger. Nous devons reconnaître que ceux qui exercent en ce domaine sont confrontés à des situations de vie malheureusement déplorables dans notre société.

### **Juges de paix magistrats**

Il faut reconnaître le talent et l'expérience de ceux qui ont été choisis en région soit messieurs Jacques Barbès à Val-d'Or et Jean-Gilles Racicot à Rouyn, juges de paix magistrats. Ils ont tous deux une solide expérience dans l'audition de causes litigieuses, M. Barbès J.P.M. en tant que juge municipal à Val-d'Or et M. Racicot J.P.M. en tant que greffier. J'ai eu l'opportunité de plaider devant l'un et l'autre mais principalement devant M. Racicot J.P.M. Celui-ci a rendu des ordonnances d'injonction dans des affaires civiles complexes et importantes.

D'où mon questionnement et surtout mon étonnement. Pourquoi les juges de paix magistrats n'ont-ils pas des pouvoirs plus étendus que ceux qu'ils ont actuellement ? S'il fut peut-être un temps, je l'ignore, où accéder à la magistrature constituait pour les avocats une semi-retraite, depuis que j'exerce tous sont à même de constater qu'ils travaillent très fort. Je ne doute pas également que les juges de paix magistrats ont eux aussi leurs boîtes de dossiers à porter. Il m'apparaît cependant que s'ils avaient des pouvoirs plus élargis, ils seraient à même de rendre justice de manière fort adéquate et ainsi contribuer à une saine administration de la justice. Il ne s'agit cependant pas évidemment d'en faire des juges de la Cour du Québec puisqu'il faudrait pour cela amender la Loi sur les tribunaux judiciaires. J'en estime pas moins qu'il s'agit là d'un gaspillage de talent...

### **180 jours en matière civile**

Je compte sur tous les lecteurs du Quid Novi, avocats comme magistrats, pour me venir en aide dans cette affaire. Combien de requêtes à la Cour sont-elles préparées et présentées afin d'extensionner ce délai ou d'être relevées du défaut de ne point s'y être conformées ? Combien d'avocats ont tronqué le café pour le Pepto Bismol en jonglant avec

leurs échéanciers ? Remarquez que l'obligation de compléter les procédures en cent quatre-vingts jours nous permet de justifier une hausse de tarif horaire puisque comme tout le monde le sait, si l'on exige quelque chose rapidement, c'est qu'on doit être prêt à en payer le prix ! Le problème avec le délai de 180 jours c'est que ce n'est pas le client qui exige que son dossier soit monté dans un tel délai, mais le législateur qui ne paie pas la facture.

Combien d'avocats en région ont-ils déjà refusé un mandat de peur de ne pouvoir agir professionnellement dans un tel délai alors que leur agenda ait été occupé ? Personnellement trois dossiers m'ont été référés à date pour ce motif. Les motifs prévalant en matière matrimoniale pour extensionner ce délai à 365 jours n'ont-ils aucune importance lorsque vient le temps d'un litige privé ? N'est-il pas aussi valable de prendre le temps de relativiser sa position, de négocier des règlements ? Les juges nous reprochent parfois de régler la veille d'un litige. Si nous avions le temps et surtout si nos clients avaient le temps d'y réfléchir avant que le dossier ne soit mis en état, ne donnerions-nous pas ainsi sa chance au règlement ? Bref vous comprendrez que je ne partage pas les vues du législateur d'imposer à des parties privées un délai si court. Cela ne m'apparaît pas aller dans le sens de l'accessibilité à la justice. Ne serait-ce que de devoir payer en six mois les frais de son procureur plutôt qu'en douze mois, m'apparaît être un fardeau et donc un frein à cette accessibilité à la justice. Remarquez que cela favorise les flux de trésorerie des cabinets d'avocats.

Au conseil général de juin, les bâtonniers de section et les premiers conseillers présents partageaient mon point de vue. Je vais donc préparer un « Mémoire » (bien humblement) afin d'exposer les aspects négatifs d'un délai

si court. Si vous avez des exemples et même des statistiques à me transmettre, je vous en remercie à l'avance.

### **Jeux de chaises**

Suite aux nominations à la Cour du Québec et à titre de juge de paix magistrat, qui prendra la place de qui ? Il semblerait que Me Julie Lemire pourrait bientôt occuper la fonction de « chef du contentieux » de la Direction Régionale de la Protection de la Jeunesse. Je lui souhaite bonne chance d'obtenir ce poste si c'est ce qu'elle désire.

J'ai été informé que Me Marie-France Beaulieu remettait sa toge au Bureau de l'Aide Juridique de Val-d'Or.

### **Jeune barreau**

Le conseil de section a été sensibilisé par Me Isabelle Bouchard, membre du conseil et représentante en titre du Jeune Barreau de la section, sur le fait que nos règlements prévoient que pour être membre du Jeune Barreau local, il faut avoir au maximum cinq ans d'inscription au tableau de l'Ordre. S'y rattache certains privilèges notamment des coûts moindres pour assister aux formations professionnelles.

J'ai été surpris au conseil général de juin, lors de mes discussions avec d'autres bâtonniers de section. Même si nous ne sommes pas la seule section à avoir ce critère, la section de Québec a fixé son critère à sept ans et le Barreau de Montréal à dix ! Il est certain qu'il s'agit là des deux plus grosses sections du Barreau du Québec mais il faut constater comme corollaire que ces régions ne peinent pas à recruter de nouveaux membres.

Cependant même si aucun avantage n'était rattaché au-delà de cinq ans, il faut reconnaître que notre Jeune Barreau local est très actif à créer des occasions diverses de se rencontrer. Le conseil de section sera donc

appelé à se pencher sur cette question et sans doute le serez-vous également lors de la prochaine assemblée annuelle si le conseil désire vous proposer des modifications aux règlements.

### **Ouverture des tribunaux**

Me François Aubé et son équipe nous préparent une ouverture des tribunaux conviviale pour le 9 septembre prochain à Rouyn-Noranda. Je lui laisse le soin de vous faire part du programme. Je désire toutefois vous y inviter cordialement tous, avocats, avocates et membres de la magistrature. L'objectif est de s'y rencontrer dans un cadre plus informel que par le passé. À l'image de ce qui fut fait à Amos l'an dernier. Donc, pas de grands discours, pas d'assemblées dans une salle au Palais, format 5 à 7, après une journée partagée entre formation et divertissement.

### **Palais de justice de Val-d'Or**

Au sortir de la cérémonie de présentation de Madame la Juge Renée Lemoyne, J.C.Q., où il y avait environ deux cents personnes, j'ai pris à témoin Madame la Bâtonnière Madeleine Lemieux en attirant son attention sur le manque flagrant d'espace de la salle des pas perdus. Il y était alors fort difficile d'y circuler. Je l'ai invitée à imaginer ce qu'il en était lorsque la Cour Supérieure y siège en pratique la même journée où il y a les comparutions en chambre criminelle et pénale de la Cour du Québec de même que des auditions en chambre de la Jeunesse... Le gardien de sécurité, témoin privilégié, attestait que bien souvent il y avait le double de gens. Dossier à suivre...

Me Robert Dufresne

Bâtonnier

## **LA SEMAINE DE LA MAGISTRATURE EN ABITIBI-TÉMISCAMINGUE**

par Me Henri Kélada

La semaine du 20 juin a été en Abitibi-Témiscamingue la semaine de la magistrature avec les cérémonies d'accueil de deux nouveaux juges à la Cour du Québec et l'un des deux nouveaux juges de paix magistrats.

Le mardi 21 juin, au palais de justice de Val d'Or, la salle n° 1 était bondée à craquer de juges, avocats, parents et amis réunis pour l'assermentation publique de l'honorable juge Renée Lemoine à la Cour du Québec. La cérémonie a été ouverte par le juge en chef de la Cour du Québec Guy Gagnon qui a cédé le micro à l'honorable Denyse Leduc, juge coordonnatrice, pour agir comme maître de cérémonie. Nous avons noté la présence du juge en chef adjoint Michel Simard. Tour à tour, plusieurs personnes se sont relayées au micro. La directrice des services judiciaires des districts d'Abitibi et de Témiscamingue, Madame Diane B. Plante a été invitée à donner lecture du décret nommant un juge avec résidence à Val d'Or, en remplacement de Monsieur le juge Denis Lavergne, transféré au district de Montréal. Tout le monde debout, a clamé l'honorable juge en chef qui a invité la juge Lemoine à réitérer son serment.

Au micro, Me Nicole Kirouac, sa collègue de l'aide juridique de Val d'Or, a prononcé quelques mots empreints de simplicité et d'humour. Nous avons pu applaudir la bâtonnière du Québec, Me Madeleine Lemieux, Me Robert Dufresne, bâtonnier de l'Abitibi-Témiscamingue, l'honorable Hubert Couture président de la conférence des juges de la Cour du Québec. Le mot de la fin a été celui prononcé, d'une voix émue mais fière, par la nouvelle magistrate. La cérémonie a été

suivie d'un cocktail offert aux invités au Centre culturel de Val d'Or agrémenté des mélodies du pianiste Marcel Tremblay.

Le lendemain, 22 juin, à Amos, c'était au tour de l'honorable Lucille Chabot de voir célébrer sa nomination à la Cour du Québec. Comme la veille, la cérémonie a été présidée par l'honorable Guy Gagnon, juge en chef, l'honorable Denyse Leduc agissant encore comme maître de cérémonie. Madame Diane B. Plante, directrice des services judiciaires, a été invitée à donner lecture de la nomination par le gouvernement. Madame la juge Chabot a, elle aussi, réitéré son serment, la main sur la Bible.

Me Chantal Boyer nous a résumé les longs traits de la carrière de Me Chabot. J'ai eu l'honneur de prendre le micro pour représenter la bâtonnière du Québec absente, Me Madeleine Lemieux et le bâtonnier de l'Abitibi-Témiscamingue, Me Robert Dufresne, appelé ce jour-là à démontrer son éloquence habituelle en Cour d'appel à Québec. Au micro, j'ai d'abord lu le texte de son discours qu'il m'avait fait parvenir par courriel. J'ai ensuite pris la liberté de lire un texte rimé que j'avais préparé pour l'occasion. On trouvera ce texte plus loin. Nous avons pu ensuite trinquer à l'Hôtel des Eskers.

Mercredi, 23 juin, veille de la Saint-Jean-Baptiste, nouvelle cérémonie à Rouyn-Noranda pour saluer cette fois la nomination de Me Jean-Gilles Racicot comme juge de paix magistrat pour les districts de Rouyn-Noranda et Témiscamingue. La présidence de l'événement a été assumée par l'honorable Michel Simard, juge en chef associé de la Cour du Québec qui a prononcé une courte allocution de circonstance. Inutile de préciser que l'honorable Denyse Leduc a encore

agi comme maître de cérémonie. Le mot de bienvenue du Barreau de l'Abitibi-Témiscamingue a été prononcé par Me René Martineau, premier conseiller de notre conseil de section. J'ai été personnellement impressionné par le long propos de Monsieur le juge Gendron qui, semble-t-il, a connu Monsieur le juge de paix magistrat Racicot depuis des temps immémoriaux. Nous avons donc tout appris, ou presque, sur la carrière du nouveau magistrat. Le sens de l'humour qu'a démontré pour l'occasion Monsieur le juge Gendron a été vraiment apprécié par l'auditoire. Pour terminer la cérémonie, le nouveau magistrat s'est adressé aux invités en commentant, plus particulièrement, la différence de la largeur de la bande rouge de sa toge avec celle des juges de la Cour du Québec. Parmi les juges présents à cette cérémonie, nous avons évidemment noté la présence du nouveau juge de paix magistrat Jacques Barbès.

Les invités ont pu ensuite échanger au cours du cocktail qui a suivi dans le corridor du palais de Rouyn-Noranda.

Voici le texte de l'allocution prononcée par Me Nicole Kirouac qui a eu la gentillesse de nous le communiquer.

Madame la juge Lemoine. Distingués invités.  
Chers collègues

Mesdames et Messieurs

Les circonstances présentes se seraient prêtées à merveille pour débiter la présentation de celle qui fut ma collègue pendant 21 ans par une belle et longue locution latine style « hoc erat in votis » (cela était dans mes vœux) ou « suo tempore (en son temps). En effet, c'est noble, c'est beau et c'est grand le latin et il me semble qu'il s'est dit de belles et grandes choses en cette langue. Mais j'ai vite réalisé que j'avais perdu mon latin et que même en y mettant le temps et l'énergie nécessaires, je ne serais pas de taille à rivaliser avec des présen-

tations éloquentes dont certains invités ici présents, au cours des dernières années, nous ont démontré la maîtrise.

J'ai par la suite pensé qu'avec un peu d'humour, je pourrais faire le même exercice. Mais une bonne partie de la présente assistance étant habituée aux prouesses en la matière de Me Jean Paquin ou de Me Jacques Ladouceur. J'ai préféré m'abstenir, ne voulant pas donner flanc à la comparaison. En ce domaine, je ne suis pas de taille. J'ai donc décidé, pour vous présenter et rendre hommage à ma collègue, de prendre un langage plus simple et qui me convient, celui du cœur.

Renée, c'est l'Abitibienne à 100% dont la vie s'est déroulée dans l'axe Val-d'Or, Malartic, Rouyn. Au primaire, une élève modèle, disciplinée, sans histoire mais qui nourrit déjà de fabuleuses ambitions. Au secondaire, même parcours et à cela ajoutons que c'est une étudiante sportive qui adore le volley-ball. Je dois vous avouer que pour cette tranche de vie, soit de 0 à plus ou moins 23 ans, les affirmations que je vous avance ne sont basées que sur du oui-dire mais, mes sources sont très sûres.

Plus tard, à l'université d'Ottawa où elle fait ses études de droit, elle fait déjà tourner les têtes sur ses pas à de nombreux collègues et mêmes à quelques profs. Dany a vite réalisé qu'il ne serait pas seul dans la course. Il valait mieux pour lui, faire la grande demande très vite. Ce fut chose faite.

Renée, arrivée à Rouyn au bureau d'aide juridique au printemps 1984, où je l'ai suivie 2 mois plus tard dans le même réseau mais à Amos et collègue de bureau à Val-d'Or depuis plus de 15 ans, c'est vous dire ce que j'ai pu observer et partager avec elle depuis tout ce temps.

Sa famille complétée par l'arrivée de Vincent et de Thomas, c'est la carrière d'avocate qui prend son envol. Ma collègue Renée s'est très vite révélée une vaillante et une infatigable qui aime le droit et que dire de certains de ses dossiers qui auraient fait reculer la plupart de ses collègues. Elle a plongé avec assurance, compétence et a relevé le défi. Fragile, elle n'a que l'air. Elle se révèle une déterminée, Renée c'est une battante.

Renée est aussi une personne discrète et dans le vrai sens du terme. Le petit Larousse décrit « discrète » ainsi : « réservée dans ses paroles et dans ses actions. Qui n'attire pas l'attention. Qui sait garder un secret. » Voilà, c'est ma collègue Renée. Pour le devoir de réserve, le conseil de la magistrature peut dormir en paix avec mon ex-collègue. Renée s'est aussi révélée une personne d'une honnêteté irréprochable. Avec elle, pas question d'étirer l'élastique sur la vérité. Là-dessus, aucun compromis.

Qui pratique le droit dans cette salle sait qu'il arrive des jours où on peut se mettre en colère. Que ce soit au téléphone avec un collègue, à la cour ou encore, avec un client, Dieu sait, pardon thémis sait que les occasions ne manquent pas.

En plus de 15 ans de voisinage de bureau, j'ai vu et entendu Renée une seule fois en colère. Un événement tellement marquant que je me souviens encore du lieu et de la circonstance. Je suis même sortie de mon bureau, je suis allée vérifier ce qui se passait car je croyais qu'elle avait des problèmes avec quelqu'un et peut-être besoin d'aide. Patiente Renée, oui, très patiente et d'humeur égale. Faut faire un effort particulier pour deviner les jours où les choses ne vont pas. La solitude du travail d'avocate ne lui a jamais fait peur non plus. Si elle socialise facilement, elle a cependant un côté solitaire qui sied bien à cette profession.

Maintenant, dans un tout autre registre, je vous dirai qu'avec Renée, on a partagé de très bons moments et de bons gueuletons. Croyez-le ou non elle apprécie la bonne chair, le bon vin, le porto. Avec Renée c'est d'abord la qualité avant la quantité. Très choyée par la nature, les calories n'ont jamais laissé aucune trace sur elle.

Avec Renée, pas de coup de théâtre, pas de révolution, pas d'extravagance; avec ma collègue c'est du beau, du sérieux, du solide. La seule vraie folie que je lui ai connue en fait cette folie se manifeste depuis les deux ou trois dernières années, c'est une révolution capillaire. On l'a vue arriver avec une petite touche de moka, une petite touche d'acajou, une frange un peu plus longue en avant, en arrière et la

voilà maintenant avec un petit dégradé blond. Vous avouerez, en toute honnêteté qu'il y a des folies plus dérangeantes.

En faisant un survol des vingt et une dernières années, j'aurais pu vous parler de plein de petites anecdotes, entre autre, d'un voyage mémorable à Sherbrooke en 1985 pour une formation donnée à l'aide juridique en CSST. Alors que Me Lemoine, assez néophyte dans la conduite automobile, vient d'acquérir une auto toute neuve mais manuelle. Le groupe décide de prendre le véhicule de cette dernière. Je soupçonne d'ailleurs, jusqu'à ce jour, monsieur le juge Lavergne, alors collègue à l'aide juridique qui était du voyage, assis avec moi en arrière, d'avoir voulu détendre l'atmosphère en racontant des blagues tout le long du voyage.

J'aurais pu vous parler aussi de toute une série de petites peintures à l'huile qu'un client reconnaissant est venu porter à Me Lemoine pendant des mois sinon, des années. Il avait peut être déjà deviné que son avocate aimait les beaux tableaux. Elle a eu droit aussi à une série de petits anges en plâtre.

J'aurais également pu vous parler que candidement, Me Lemoine, alors qu'elle arrive au bureau à 5h30 ou 6 heures le matin, déclenche le système d'alarme et appelle candidement Me Chabot chez-lui, encore plongé dans son sommeil, pour savoir comment arrêter la sonnerie infernale.

J'aurais pu vous parler également que j'ai la conviction ou la superstition de croire que Me Lemoine a une toge porte bonheur. J'en ai eu la preuve personnellement.

J'aurais pu également vous parler que suite à des responsabilités que Me Lemoine a acceptées tant au Barreau du Québec qu'à l'Association des avocats et avocates de province au cours des dernières années, alors qu'elle a été amenée à rencontrer une foule d'individus aux titres des plus prestigieux, que c'est toujours avec étonnement que je la voyais rentrer le lundi matin ou le mardi pour accueillir avec la même gentillesse et le même respect tous et chacun de ses clients.

J'aurais pu en effet raconter beaucoup de choses mais le temps alloué m'est compté.



Me Nicole Kirouac prononçant son allocution lors de la cérémonie en l'honneur de Madame la juge Renée Lemoine au palais de justice de Val d'Or le 21 juin 2005 (photo Studio Paul Brindamour)

Renée serait alors parfaite? Non, certes pas mais comme nous tous, elle a les défauts de ses qualités. À vous de les retracer. Je sais que Renée n'aime pas les feux de la rampe mais aujourd'hui, elle ne peut pas y échapper.

Renée, je me permets cette dernière familiarité. Tes parents, frères et sœurs, Dany, Vincent et Thomas sont aujourd'hui très fiers de toi et avec raison. Tes collègues de l'aide juridique avec qui tu travailles depuis 21 ans le sont également du fond du cœur. Tous, nous te souhaitons une nouvelle carrière à la mesure de tes rêves. Qu'elle soit belle et épanouissante.

Et en terminant, alors que je réfléchissais au cours des deux dernières semaines sur ces 21 ans à tes côtés, m'est venue à l'esprit une réflexion d'une grande sage que j'ai côtoyée, ma mère, qui me disait : « Nicole, tu dois respect à tous les êtres humains, pauvres ou riches, beaux ou laids, instruits ou non, arrogants ou impolis, menteurs ou voleurs, peu importe. Mais tu n'es pas obligée de les admirer si toi tu trouves qu'ils ne sont pas admirables à tes yeux ou à tes valeurs ».

Alors Renée, si tu as toujours eu mon respect, sache qu'au fil des ans, tu as gagné toute mon admiration et celle de tes collègues. Félicitations, bonne chance et sois heureuse.

Ta collègue, Nicole Kirouac

## NOUVELLES DE L'A.A.D.F.Q.

Le 15 avril dernier, l'association des avocats et avocates en droit familial du Québec fêtait son 25<sup>e</sup> anniversaire avec un souper-dansant au Club de golf Challenger de Saint-Laurent. L'honorable juge Michel Robert, invité d'honneur, avait prononcé une courte allocution.

L'assemblée générale annuelle de l'association a eu lieu en juin à la maison du Barreau, à Montréal. À cette occasion, la présidente sortante, Me Suzanne Moisan, a déclaré notamment : « Il y a maintenant quatre ans, j'acceptais la direction de notre association comme présidente. J'y entrais en toute connaissance de cause compte tenu de mes nombreuses années à siéger comme vice-présidente. Toutefois, j'ai pu constater à quel point notre association était active dans toutes les sphères du monde juridique et politique ». Me Moisan a tenu à remercier tous les membres du conseil et plus particulièrement Me Marie-Christine Kirouack qui l'a secondée pendant son mandat en tant que vice-présidente.

La nouvelle présidente, Me Marie-Christine Kirouack, a dit : « c'est avec joie que j'entreprendrai à compter du 7 juin prochain la charge qui m'est confiée ». Ici, en Abitibi-Témiscamingue, les avocats qui exercent en droit familial connaissent bien Me Kirouack qui, à plusieurs reprises, est venue chez nous dans le cadre des cours de la formation permanente.

Le nouveau conseil est formé de Me Marie-Claude Armstrong et de Me Danielle Gervais, vice-présidentes, Me Marie-Annik Walsh, trésorière, Me Linda Hammerschmid, secrétaire et de M<sup>mes</sup> Maria Battaglia, Brigitte Brunet, Sylvain Bourassa, Josée Dionne, François Doré, Christiane Lalonde, Sylvie Marcil et Sylvie Leduc.

## **HOMMAGE À L'HONORABLE JUGE DENIS LAVERGNE**

Le 3 juillet dernier, Monsieur le juge Lavergne a fêté ses 20 ans sur le banc ! Il nous a quitté pour poursuivre sa carrière de juge à Montréal. Je n'ai pas eu l'occasion de plaider devant lui, mais nos chemins se sont croisés l'année dernière alors qu'il était juge coordonnateur et, moi, bâtonnier du Barreau de l'Abitibi-Témiscamingue. J'ai pris connaissance, par hasard, au cours de mes recherches, de certains jugements qu'il a rendus et j'ai été à même de constater la richesse de son style et la beauté de sa plume. J'aimerais, à titre de modeste illustration, citer deux paragraphes pris dans un jugement qu'il a rendu le 11 janvier 2005 :

2. Les parties forment un couple qui rompt en 1997.
3. Monsieur ... exploite une entreprise qui donne dans l'exploration forestière. Madame ... occupe au sein de l'entreprise une fonction rémunérée qui relève, de manière générale, de l'administration et de la comptabilité.

Sans vouloir faire la biographie, non autorisée (sic) de Monsieur le juge Lavergne, j'ai fait un peu de recherche et trouvé dans ma bibliothèque un vieil ouvrage publié en 1987 par Les Éditions Yvon Blais, intitulé «Les tribunaux du Québec et leurs juges». Dans la photo, il portait moustache ! Quelques extraits : «Né le 18 décembre 1950 à Québec. Il a étudié au Collège St-Jean-Eudes et au Cégep de Limoilou, à Québec de 1962, à 1969. Il a obtenu de la Faculté de droit de l'Université Laval, une licence en droit «avec distinction» en juin 1972. Admis au Barreau le 11 janvier 1974, il a exercé sa profession au bureau d'aide juridique d'Amos de 1974 jusqu'en 1976. Il a fait brièvement partie de l'étude Boisvert, Barbès et Lavergne en 1976 pour revenir au bureau d'aide juridique de Val d'Or de février 1977 jusqu'en 1985. Premier conseiller à la section du Barreau de l'Abitibi-Témiscamingue en 1984-1985, élu bâtonnier le 3 mai 1985. Il a été nommé juge pour le

district d'Abitibi le 3 juillet 1985 et a exercé la juridiction de la Cour au Nord du 50e parallèle à la Baie James, la Baie d'Ungava et la Baie d'Hudson.

À l'honorable juge Denis Lavergne l'équipe (sic) de Quid novi ? souhaite la meilleure des chances et l'assure du bon souvenir qu'il laisse auprès de toute notre communauté juridique abitémiscamienne.

H.K.

## **DU NOUVEAU À L'AIDE JURIDIQUE**

Le nouveau directeur du Centre communautaire juridique de l'Abitibi-Témiscamingue, Me Louis-Marie Chabot, nous informe que Me Jean-Claude Latraverse qui travaillait au bureau d'aide juridique de Kuujuaq, occupe maintenant le poste d'avocat au bureau d'aide juridique du Nord à Val-d'Or et il couvrira la Baie d'Hudson. Il a été remplacé par Me Frédérik Bénard qui est arrivé à Kuujuaq le 4 juillet 2005.

## **LA FORMATION À DISTANCE**

C'est peut-être le début d'un temps nouveau pour la formation continue. Le 7 avril dernier, j'ai assisté à une conférence à distance donnée, à l'initiative de l'Association du Barreau canadien, Division Québec, par Me Michel Gagné, associé McCarthy Tétrault. Il s'agissait de traiter des risques que représente l'utilisation des courriels. La conférence avait pour thème : «La gestion des risques dans les communications électroniques». Pour assister à cette conférence, il fallait avoir accès à l'internet et un téléphone mains-libres. Une sorte de téléconférence. La conférence a duré de 12h00 à 13h00. Dès 11h45, tous les participants étaient branchés ! À la droite de l'écran, j'apercevais les noms des participants et l'heure à laquelle ils se joignaient à la conférence. J'avais auparavant reçu le texte de Me Gagné que m'avait fait parvenir M. Marc Frédéric Poirier de l'ABC. Un icône à l'écran nous invitait à lever la main pour

poser des questions à l'invisible conférencier. On nous avait cependant invités à attendre la fin avant de poser des questions. Le coût pour les non-membres de l'ABC était de 56,51 \$ plus taxes.

Selon Me Véronique Saulnier, directrice adjointe à l'ABC, il s'agissait d'un projet pilote dont l'expérience ne sera probablement pas répétée sous cette forme. Elle m'informe qu'un autre projet qui intéressera sans doute particulièrement les avocats des régions devrait être présenté au Congrès des avocats de province fin septembre.

H.K.

### **LE CONGRÈS DE L'A.A.P.**

Le congrès annuel de l'Association des avocats et avocates de province qui s'est tenue en septembre dernier à Val d'Or, se tiendra cette année à Drummondville, les 29 et 30 septembre et les 1er et 2 octobre prochain avec la participation du Barreau d'Arthabaska. Le thème du congrès se lit : «Droit sur les traditions». Les sujets traités par les différents ateliers sont des plus intéressants. J'ai personnellement noté, entre autres, l'atelier qui sera présidé par l'honorable Claude Leblond, juge à la Cour du Québec et qui est intitulé : «Plaidoirie : les attentes légitimes d'un juge».

### **ASSERMENTATION D'UNE NOUVELLE AVOCATE**

Le 15 juillet dernier à Amos, Me René Martineau, 1er conseiller de la section du Barreau de l'Abitibi-Témiscamingue a assermenté Me Marie-Claire Lemieux qui a fait son droit à l'Université de Sherbrooke et a effectué son stage au bureau Geoffroy, Matte, Kélada, Martineau & Associés d'Amos. Une cérémonie moins intime a été tenue le 20 juillet en présence des parents et amis de la nouvelle disciple de Thémis. Me Lemieux est originaire de Rouyn-Noranda. Quid novi ? lui souhaite le meilleur des succès dans l'exercice de sa nouvelle profession.

### **LA RÉFORME DE LA PROCÉDURE CIVILE**

Dans le mot du bâtonnier de Me Robert Dufresne, nous lisons un commentaire intitulé «180 jours en matière civile». À ce sujet, Me Jean-Pierre Ménard, de l'étude «Ménard, Martin» de Montréal, qui exerce surtout en matière de responsabilité médicale a adressé le 27 janvier 2004 une première lettre, de 9 pages, à Me Marc Bellemare, alors ministre de la Justice et une deuxième, de 6 pages, datée du 12 juillet 2005, au ministre actuel de la Justice, Me Yvon Marcoux. Dans ses deux lettres, Me Ménard stigmatise vertement la réforme qu'il traite d'échec et de désastre. Il souligne, notamment, les contraintes reliées aux expertises et au respect des échéanciers. Qu'il nous suffise, ici, de reproduire un extrait de sa conclusion :

«Le 27 janvier 2004, nous évaluions que la réforme en vigueur le 1er janvier 2003 avait eu un effet dévastateur sur l'accès à la justice par les victimes d'erreurs médicales et, sûrement, pour bien d'autres justiciables. Aujourd'hui, le 11 juillet 2005, nous affirmons avec plus de conviction que cette réforme est un fiasco complet pour les victimes d'erreurs médicales, tant à l'égard des coûts, de la rapidité de gestion des dossiers et des règlements, que de l'accès à la justice, etc. Cette réforme est un désastre complet. Elle est mal inspirée, trop rigide et méconnaît la complexité de certains dossiers...».

Souhaitons que les démarches de Me Ménard, qui ne sont pas les seules, sauront recevoir un écho favorable de la part des responsables au ministère de la Justice. Point n'est besoin de rappeler le texte du premier alinéa de l'article 180 du P.L. 54 (L.Q. 2002, c. 7) qui prévoit que «Le ministre doit, au plus tard le 1er avril 2006, faire au gouvernement un rapport sur la mise en œuvre du délai de rigueur de 180 jours ... ainsi que sur l'opportunité, le cas échéant, de proposer les modifications qu'il juge utiles». (notre soulignement)

Le 1er avril 2006 n'est pas si loin...

Henri Kélada

## HOMMAGE AUX NOUVEAUX JUGES DE LA COUR DU QUÉBEC

*Deux colombes ont rejoint les rangs de la magistrature*  
*Elles savent bien que ce n'est pas une sinécure*  
     *Belle carrière que celle de juge*  
     *Il faut bien que quelqu'un adjuge*  
*Hier encore membres du Barreau*  
*Elles n'en connaîtront plus les effets théâtraux*  
     *Fini pour elles les élans du prétoire*  
     *Sur le banc... pas de sorties oratoires*  
*Devant elles les belligérants défilèrent*  
*Et leurs litiges exposeront*  
     *Ils feront toujours appel à leur sagesse*  
     *Mais surtout pas... à leurs largesses*  
*Soucieuses de rendre justice*  
*Elles n'aimeront pas les artifices*  
     *Il y aura devant elles de bons plaideurs*  
     *Pleins d'éloquence mais surtout de rigueur*  
*Ils ne les appelleront pas «Votre seigneurie»*  
*Mêmes dans leurs plus belles euphories*  
     *Respectueuses des droits des justiciables*  
     *Elles auront une attitude irréprochable*  
*Leurs décisions pourront faire jurisprudence*  
*Pour nous, avocats, toute une influence*  
     *Avec leurs collègues elles seront collaboratrices*  
     *Voire d'excellentes coopératrices*  
*Sous la férule de l'honorable Denyse Leduc coordonnatrice*  
*Elle éviteront toujours d'être temporisatrices*  
     *Elles entament aujourd'hui une belle carrière*  
     *Nous tous, en Abitibi, en sommes bien fiers*  
*Aux honorables Chabot et Lemoine*  
*Bienvenue à nos deux juges idoines*

*Henri Kélada, juin 2005*

**PETIT COIN DE L'HUMOUR**

AVOCAT : Quelle est la première chose que votre mari vous a dite quand il s'est réveillé ce matin-là ?

TÉMOIN : Il a dit «Où suis-je Isa ?»

AVOCAT : Et pourquoi cela vous a-t-il mis en colère ?

TÉMOIN : Mon nom est Suzanne.

AVOCAT : Quel est le jour de votre naissance ?

TÉMOIN : 15 juillet.

AVOCAT : Quelle année ?

TÉMOIN : Chaque année.

AVOCAT : Cette maladie affecte-t-elle vraiment votre mémoire ?

TÉMOIN : Oui.

AVOCAT : Et de quelle manière cela affecte-t-il votre mémoire ?

TÉMOIN : J'ai oublié.

AVOCAT : Vous avez oublié. Pouvez-vous nous donner un exemple de ce que vous avez oublié ?

The professor of a contract law class asked one of his better students, "If you were to give someone an orange, how would you go about it?" The student replied, "Here's an orange." The professor was outraged. "No! No! Think like a lawyer!" The student then replied, "Okay. I'd tell him, 'I hereby give and convey to you all and singular, my estate and interests, rights, claim, title, claim and advantages of and in, said orange, together with all its rind, juice, pulp, and seeds, and all rights and advantages with full power to bite, cut, freeze and otherwise eat, the same, or give the same away with and without the pulp, juice, rind and seeds, anything herein before or hereinafter or in any deed, or deeds, instruments of whatever nature or kind whatsoever to the contrary in anywise notwithstanding...'"

A lawyer cross-examined the adversary's main witness.

- You claim to have stopped by Mrs. Edwards' house just after breakfast. Will you tell the jury what she said ?
- Objection, your honor. Hearsay !” shouted the other lawyer.  
There then followed a long argument between the lawyers as to whether the question was proper. Finally, after 45 minutes, the judge allowed it.
- So, the first lawyer continued, please, answer the question. What did Mrs. Edwards say when you went to her house after breakfast on December 3rd?”
  - Nothing, said the witness. No one was home.

### Jugement à la «Salomon»

Two women came before wise King Solomon, dragging between them a young man in a three-piece suit.

“This young lawyer agreed to marry my daughter,” said one.

“No! He agreed to marry MY daughter,” said the other.

And so they haggled before the King until he called for silence.

“Bring me my biggest sword,” said Solomon, “and I shall hew the young attorney in half. Each of you shall receive a half.”

“Sounds good to me,” said the first lady.

But the other woman said, “Oh Sire, do not spill innocent blood. Let the other woman's daughter marry him.”

The wise king did not hesitate a moment. “The attorney must marry the first lady's daughter,” he proclaimed.

“But she was willing to hew him in two!” exclaimed the king's court.

“Indeed,” said wise King Solomon. “That shows she is the TRUE mother-in-law.”



Monsieur le juge Gilles Gendron, prononçant son discours lors de la cérémonie en l'honneur du juge de paix magistrat Jean-Gilles Racicot, présidée par Monsieur le juge en chef adjoint Michel Simard (photo H.K.)



Madame la juge Renée Lemoine, Monsieur le juge en chef Guy Gagnon et Madame la juge coordonnatrice Denyse Leduc (photo Studio Paul Brindamour)



Me Madeline Lemieux, bâtonnière du Québec, souhaitant la bienvenue à Madame la juge Renée Lemoine (photo Studio Brindamour)



Me Marie-Claire Lemieux lisant le texte de son serment sous l'œil intéressé de Me René Martineau, premier conseiller du Barreau de l'Abitibi-Témiscamingue (photo H.K.)



Les honorables juges lors de la cérémonie en l'honneur de Madame la juge Lucille Chabot au palais de justice d'Amos le 22 juin 2005. (photo Karine Belzile)



Madame la juge Lucille Chabot lors de la cérémonie tenue le 22 juin 2005 au palais de justice d'Amos (photo Karine Belzile)



Me Robert Dufresne, bâtonnier du Barreau de l'Abitibi-Témiscamingue lors de la cérémonie en l'honneur de Madame la juge Renée Lemoine le 21 juin 2005 au palais de justice de Val d'Or (photo Studio Paul Brindamour)



Madame la juge Renée Lemoine et Monsieur le juge en chef Guy Gagnon (photo H.K.)

